

Paris, le 6 février 2024
À 18 heures 30

Réalisation d'une réduction de capital social motivée par des pertes par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société

La société ADOMOS (la « Société ») annonce que son Conseil d'administration, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2023, aux termes de sa 19^{ème} résolution, a décidé de procéder à la réalisation d'une réduction du capital social motivée par des pertes existantes de la Société, à hauteur d'un montant de 528 885,7252 euros.

Cette réduction de capital motivée par des pertes est réalisée par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société, ainsi ramenée de de 0,057 euro à 0,0038 euro. Elle facilitera les conversions par les porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital pénalisés par l'évolution récente du cours de bourse.

La Société rappelle qu'il s'agit d'une opération purement technique. Le montant de la réduction de capital, soit 528 885,7252 euros, sera affecté à un compte de réserve indisponible, et le montant des capitaux propres ne sera pas impacté.

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élève à 37 777,5518 euros, divisé en 9 941 461 actions ordinaires de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

ADOMOS (ALADO, code ISIN : FR001400JAL7) est un acteur majeur de l'épargne immobilière à destination du particulier.

La société est éligible au PEA-PME



Contacts : www.adomos.com/infofi.

Relations Investisseurs et Actionnaires : ADOMOS : 01 58 36 45 00, contact@adomos.com